



Droit d'occupation au dernier survivant

Par **bouriad**, le **09/04/2025** à **17:54**

Bonjour, Bonjour,

Ma compagne et moi allons faire l'acquisition d'un terrain sur lequel on va faire construire une maison.

Nous ne sommes ni mariés ni pacsés.

Nous avons chacun des enfants d'union précédente.

Notre

souci est de préserver le dernier survivant en cas de décès de l'un ou l'autre en lui accordant un droit d'occupation comme le permet la donation entre époux.

En effet, un testament ne permet pas cette

protection, notre acquisition entrant dans la part réservataire dont nos héritiers pourraient se prévaloir.

Il se pourrait qu'une SCI en couple serait la solution mais j'avoue que ce n'est pas clair pour nous.

Merci de vos réponses